CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E13936** **VALABLE JUSQU'AU** **27/06/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/1970

Raison sociale : ETABLISSEMENTS BRISSET

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/10/2024
Capital : 31 000

340 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
ZA LES COURONNIERES
49530 OREE-D'ANJOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 70B94
Siret : 070 200 944 00034
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5418376
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 191207645

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 191207645
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 40 98 26 80 **Fax :** 02 40 98 20 67
Portable : 06 12 27 36 28
Responsabilité légale :
NEAUTTIBO (894 689 256) / LUNO (894 863 208) / BOTTINEAU FLORENT
PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.menuiserie-charpente-brisset.fr
E-mail : brisset.sarl@wanadoo.fr

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 477 180 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	2	23/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 10:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E13936** **VALABLE JUSQU'AU** **27/06/2027**

ÉDITÉ LE **01/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/1970
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/10/2024
Capital : 31 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 70B94

Siret : **070 200 944 00034**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5418376
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 191207645
Assurance Responsabilité Civile :
GAN 191207645

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **ETABLISSEMENTS BRISSET**

340 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
ZA LES COURONNIERES
49530 OREE-D'ANJOU

Téléphone : 02 40 98 26 80 **Fax :** 02 40 98 20 67
Portable : 06 12 27 36 28

Site Internet : http://www.menuiserie-charpente-brisset.fr
E-mail : brisset.sarl@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
NEAUTTIBO (894 689 256) / LUNO (894 863 208) / BOTTINEAU FLORENT
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/09/2026
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur,Charpentier,Menuisier)	24/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	28/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	27/09/2023
o Isolation des combles perdus	28/06/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	23/09/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 10:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.